

**Poliquin, Renée (BAPE)**

**Objet:** TR: Parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif sur le territoire des villes de Laval et de Bois-des-Filion

Laval, le 14 novembre 2014

Madame Renée Poliquin  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

À la suite de la décision du 11 novembre 2014 de la Commission d'enquête sur le Projet de parachèvement de l'autoroute 19 à l'effet que deux documents allaient être rendus publics le 20 novembre 2014, le ministère des Transports du Québec souhaite avoir la possibilité de présenter des arguments supplémentaires à la Commission afin que les deux études suivantes ne soient pas rendues publiques dans leur intégralité :

- TECSULT, DESSAU (2009). Étude d'opportunité- Corridor de l'autoroute 19 – route 335 entre les autoroutes 440 et 640, Étude des besoins, Tecslut, Dessau, Montréal, QC, CA, Juin 2009, 108 pages et annexes.
- TECSULT, DESSAU (2009). Étude d'opportunité- Corridor de l'autoroute 19 – route 335 entre les autoroutes 440 et 640, Étude des solutions, Tecslut, Dessau, Montréal, QC, CA, Juin 2009, 83 pages et annexes.

À cet effet, le Ministère désire pouvoir porter à l'attention de la Commission des éléments qu'il juge pertinent de ne pas rendre publics afin de ne pas porter préjudice à l'organisation, sans toutefois remettre en question l'intérêt du public et son droit à l'information.

Évidemment, le Ministère s'engage à fournir promptement les arguments supplémentaires, étant donné que la Commission doit en principe rendre publics les documents au plus tard le 20 novembre prochain.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de Laval-Mille-Îles,

Odile Béland, M.B.A.